

ANNEE 2024

**SEANCE PUBLIQUE
DU 21 MARS 2024**

Délibération n°

2024037

Date de convocation : 08/03/2024

Date d'affichage : 25/03/2024

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 17

Pouvoirs : 6

Nombre de votants : 23

Vote : 23

Pour : 21 (dont 6 pouvoirs)

Contre : 0

Abstention : 2

Valérie ETCHART & Marie GRABET DIT
BOUCHET

Adopté à la Majorité

Envoyé en préfecture le 25/03/2024
Reçu en préfecture le 25/03/2024
Publié le
ID : 064-216401000-20240321-2024037-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 08 mars 2024, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Philippe ENSALES, Christian GARRIGUES, Jean-Baptiste HALTY, Arnaud PAVLOVSKY, Mikel AMILIBIA.

Mmes Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Marie GRABET DIT BOUCHET, Sylvie ITHOURRIA, Céline FAYS, Bénédicte LARCEBEAU, Laure TREMOUILLE, Maud BARRAL (arrivée à 19h10), Emmanuelle DALLET (arrivée à 19h50).

Absents excusés : Mme Valérie RECart (pouvoir à M. Michel LAHORGUE), Mme Fleur BEYRIS (pouvoir à M. Jean-Baptiste HALTY), Mme Nathalie HARAN (pouvoir à Mme Emmanuelle DALLET), M. Marc PERRIER (pouvoir à Mme Sylvie ITHOURRIA), M. Bernard COMBES (pouvoir à M. Yannick BASSIER), M. Cédric BRESAC (pouvoir à Mme Céline FAYS).

Secrétaire de séance : Mme Marie GRABET DIT BOUCHET.

**O.J n°16 : Subvention exceptionnelle à l'association
« Biez Bat Danse » pour l'organisation d'ateliers à
l'école publique**

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Dans le cadre de la pratique d'activités culturelles et sportives durant le temps scolaire, des ateliers de Danse Basque ont été organisés en Janvier et Février 2024 par l'association Biez Bat Danse au sein de l'école publique de Bassussarry.

L'organisation de ces ateliers a été assurée par un intervenant en dehors des créneaux classiques proposés aux membres de l'association. Au final 6 classes différentes ont bénéficié de 6 heures de danse chacune.

Le coût total de cette prestation sur le temps scolaire est d'un montant de 1 080,00 €.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** au versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 080,00 € au bénéfice de l'association « Biez Bat Dantza Taldea » permettant de couvrir les frais liés à l'organisation des ateliers.

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 064-216401000-20240321-2024037-DE



Fait à Bassussarry, le 21 Mars 2024.

Le Maire,

Michel LAHORGUE

